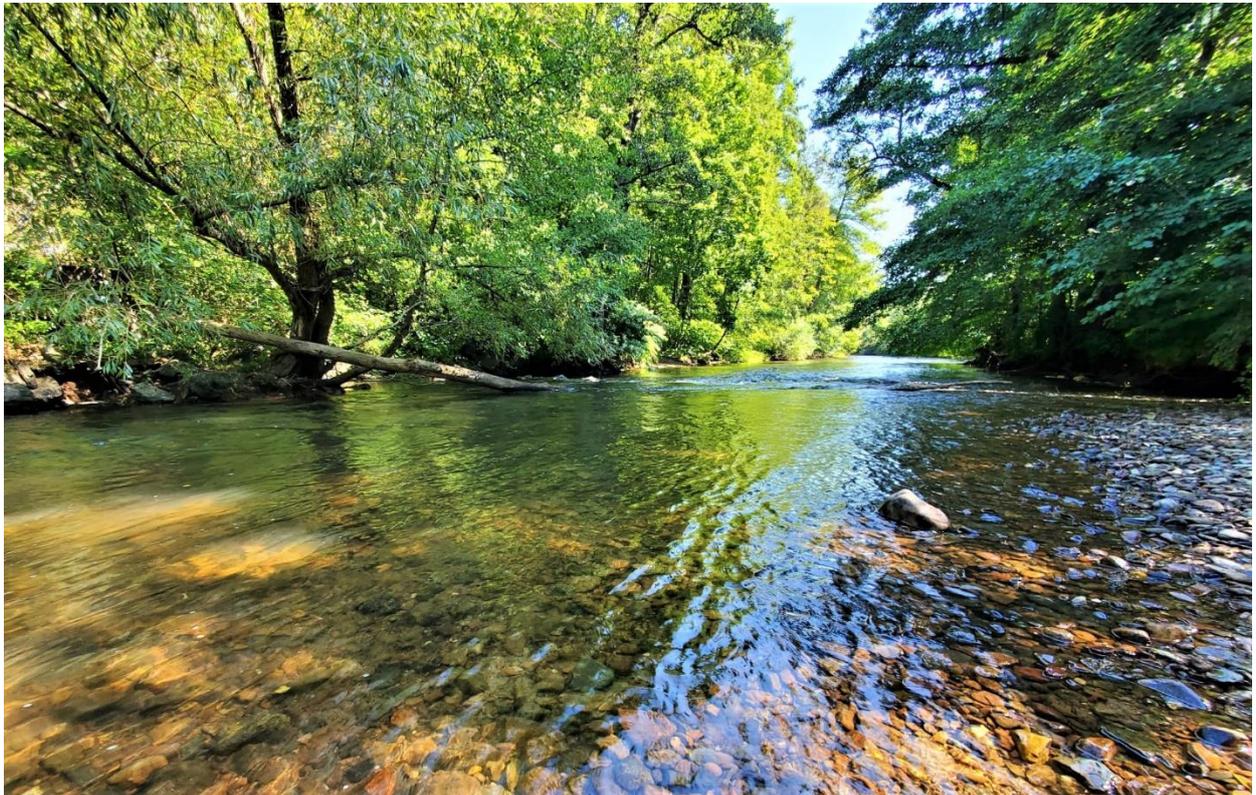


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



La Bruche, 2021



| | |
|---|----|
| Le mot du Président..... | 3 |
| Le bassin versant Bruche Mossig : une échelle d'action cohérente..... | 4 |
| La vie du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig | 6 |
| Le comité syndical..... | 6 |
| La conférence des maires..... | 7 |
| L'équipe du Syndicat..... | 8 |
| Animation à l'échelle du bassin versant..... | 9 |
| Prévention des inondations..... | 10 |
| Milieus aquatiques..... | 13 |
| Communication et sensibilisation..... | 18 |
| Le contrat de territoire Eau Climat Bruche Mossig | 19 |
| Les éléments financiers..... | 20 |



Le mot du Président



L'année 2022 a permis de valider une feuille de route pour les 3 prochaines années afin de construire un projet de territoire partagé pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Elle marque aussi le démarrage des projets portés par le Syndicat. En particulier, le programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations (PEP PAPI) Bruche Mossig a été validé par la Préfète du Bas-Rhin et est maintenant mis en œuvre pour une durée de 2 à 3 ans.

En parallèle, des maîtres d'œuvre ont été choisis pour démarrer les premiers projets de restauration des milieux aquatiques qui devraient aboutir à des travaux dès 2023.

Cet été, les rivières du bassin versant ont particulièrement été impactées par une période de sécheresse durant plusieurs mois. Cet épisode nous rappelle l'importance d'œuvrer collectivement pour un territoire plus résilient face aux événements climatiques extrêmes.

Je constate que nous avons déjà réussi à créer une dynamique de travail et d'échanges à l'échelle du bassin versant pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Nous avançons aujourd'hui avec un véritable esprit collectif, qui se traduit au sein du comité syndical et sur le terrain.

À la lecture de ce document, vous aurez, tout comme moi, l'occasion de prendre connaissance et d'apprécier le travail réalisé au cours de l'année par l'équipe du Syndicat, en lien permanent avec les acteurs du bassin versant.

Je tiens personnellement à remercier les Vice-Présidents et l'ensemble des élus du comité syndical, les élus et techniciens de nos structures membres et des intercommunalités ainsi que nos partenaires techniques quotidiens, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'État ainsi que la Région Grand Est pour leur implication et leur soutien.

Jean-Luc SCHICKELE

Président du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig
Vice-président de la Communauté de communes
de la Région de Molsheim Mutzig
Maire de Mutzig

Le bassin versant Bruche Mossig : une échelle d'action cohérente



Chiffres clés



85 communes



6 EPCI



125 000 habitants



460 km de rivières

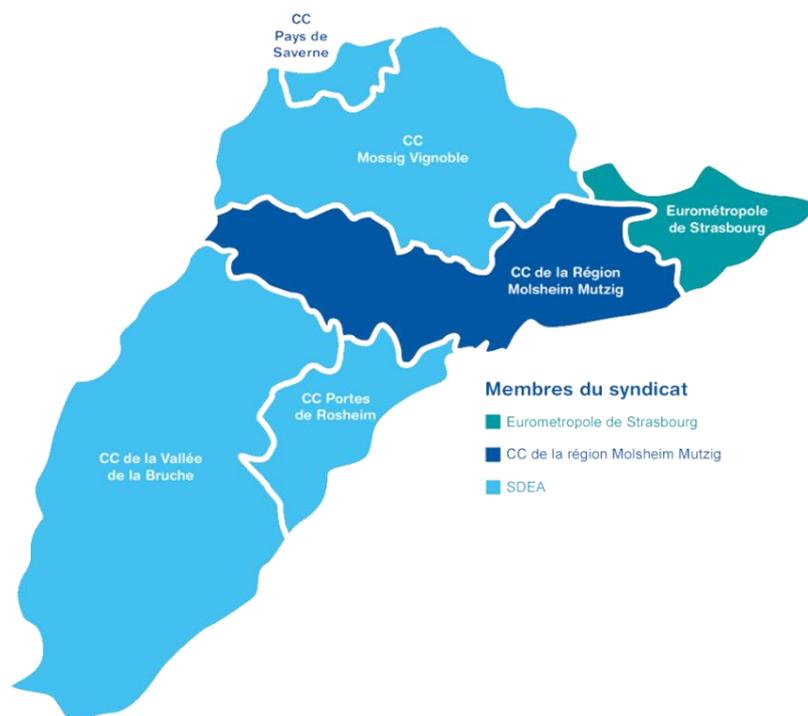
Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig a été créé en juillet 2019 avec pour missions l'aménagement du bassin versant et la protection des milieux aquatiques. Il exerce ainsi une partie de la compétence « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** » (GEMAPI).

Concrètement, le syndicat mène des études et des travaux pour :

- ▶ **Réduire les conséquences dommageables des inondations** avec un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;
- ▶ Rétablir le **fonctionnement naturel des rivières** et améliorer leur **qualité écologique** ;
- ▶ Rétablir la **continuité écologique**, c'est-à-dire permettre aux poissons et aux sédiments de transiter librement dans les cours d'eau en supprimant les obstacles ;
- ▶ **Protéger les zones humides** existantes et restaurer celles qui sont dégradées.

Le syndicat a également une **mission de sensibilisation** des élus et des citoyens afin de mieux comprendre les rivières, d'accepter de vivre avec leurs variations et de les protéger.

Les 3 membres du syndicat sont la **Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig**, l'**Eurométropole de Strasbourg** et le **SDEA**. Le SDEA représente les communautés de communes qui lui ont transférées la compétence GEMAPI avant 2019.



Les membres du Syndicat sont compétents pour les **missions locales relevant de la GEMAPI** : gestion et entretien des digues, création et entretien des ouvrages de ralentissement des crues, entretien des cours d'eau,

Échelle de bassin versant

**Syndicat mixte
du Bassin Bruche Mossig**

Alinéa 1
**L'aménagement
de bassin versant**



Alinéa 8
**La protection et
la restauration des
milieux aquatiques**



Échelle locale

Membres (EPCI, SDEA)

Alinéa 1
**Ouvrages locaux
de ralentissement
des écoulements**



Alinéa 5
**La défense contre
les inondations**



Alinéa 2
**L'entretien
des cours d'eau**



Le Syndicat assure la **cohérence** et la **coordination** de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant.

La vie du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

Le comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de **21 élus**, dont **le Président**, M. Jean-Luc SCHICKELE, et **5 Vice-Présidents**.

Composition du comité syndical

Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig



- Jean-Luc SCHICKELE Président
- Alexandre GONÇALVES Vice-Président
- Marie-Reine FISCHER
- Eric FRANCHET
- Julien HAEGY
- Chantal JEANPERT
- Pierre THIELEN

SDEA



- Jean-Bernard PANNEKOECKE Vice-Président
- Michèle ESCHLIMANN Vice-Présidente
- Jean-Louis BATT
- Pierre BURTIN
- Christian HALTER
- Alain JEROME
- Denis TURIN

Eurométropole de Strasbourg



- Thierry SCHAAL Vice-Président
- Pia IMBS Vice-Présidente
- Catherine GRAEF-ECKERT
- Marc HOFFSESS
- Jean HUMANN
- Pierre OZENNE
- Laurent ULRICH

Le comité syndical s'est réuni lors de **4 séances** en 2022 :



Le comité syndical se réunit usuellement au siège du Syndicat, à Molsheim. Une fois par an, la séance est organisée dans une autre commune du territoire.

La séance du 1^{er} juin s'est tenue à **La Broque**. Elle a été précédée d'une **visite aux abords de la Bruche et du Ruisseau d'Albet**, qui fait l'objet d'un futur projet de restauration écologique, mené par le Syndicat.



La conférence des maires

Le 7 juillet 2022, la **conférence des maires** du bassin versant Bruche Mossig a été réunie pour la première fois à Mutzig. Les équipes municipales ont pris connaissance des programmes d'actions portés par le Syndicat. Les responsabilités des maires en lien avec les rivières ont été rappelées : gestion de crise en cas d'inondation, prise en compte du risque et des zones humides dans l'urbanisme, information des citoyens, etc.

L'équipe du Syndicat

En 2022, l'équipe du Syndicat s'est agrandie avec l'arrivée de **Frédéric SCHAEFFER, chargé de mission milieux aquatiques**, le 21 février.

La mise à disposition par la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig pour les missions de secrétariat (13h30 hebdomadaire), assurées par **Estelle PALFRAY**, a été renouvelé en septembre 2022 pour une durée de 3 ans.



Jean-Luc SCHICKELE
Président



Morgane PACAUD
Directrice



Marina UTASSE
Chargée de mission
prévention des inondations



Estelle PALFRAY
Secrétaire



Frédéric SCHAEFFER
Chargé de mission
milieux aquatiques

Animation à l'échelle du bassin versant

Les missions d'animation du Syndicat permettent d'assurer la **concertation** et la **coordination** des acteurs locaux pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.



En complément du lien permanent avec les collectivités et partenaires, des **instances techniques** sont réunies régulièrement pour **partager la connaissance**, identifier les problématiques, **proposer des actions et définir leur priorité**. Ces instances sont pilotées par le Syndicat et réunissent les collectivités, les services de l'État, l'Agence de l'Eau, les chambres consulaires et les associations.

Pour chaque projet mené par le Syndicat un **comité de pilotage spécifique** est constitué afin de **suivre l'avancement des études**, de **définir collectivement les orientations** et d'**anticiper les démarches réglementaires**.

Le Syndicat participe également au **suivi des projets** en cours sur le territoire, directement liés à la GEMAPI ou plus transversaux :

- projets de travaux sur les affluents de la Mossig (SDEA)
- projets de travaux sur le Muehlbach (Eurométropole de Strasbourg)
- études pour le rétablissement de la continuité écologique (CEA, SNCF Réseau, Fédération de pêche du Bas-Rhin)
- études de dangers des systèmes d'endiguement
- étude hydraulique du Barembach (Ville de Schirmeck)
- démarches *Trame verte et bleue*
- mise en œuvre du *Plan Climat Air Energie Bruche Mossig*
- projets accompagnés par Natura 2000
- démarches *Petites villes de demain* et *Territoires Engagés pour la Nature*
- réseau des Associations Foncières Pastorales de la Vallée de la Bruche
-



Cette présence permet d'apporter une **expertise technique** et d'assurer la **cohérence des actions pour la GEMAPI** à l'échelle du bassin versant.

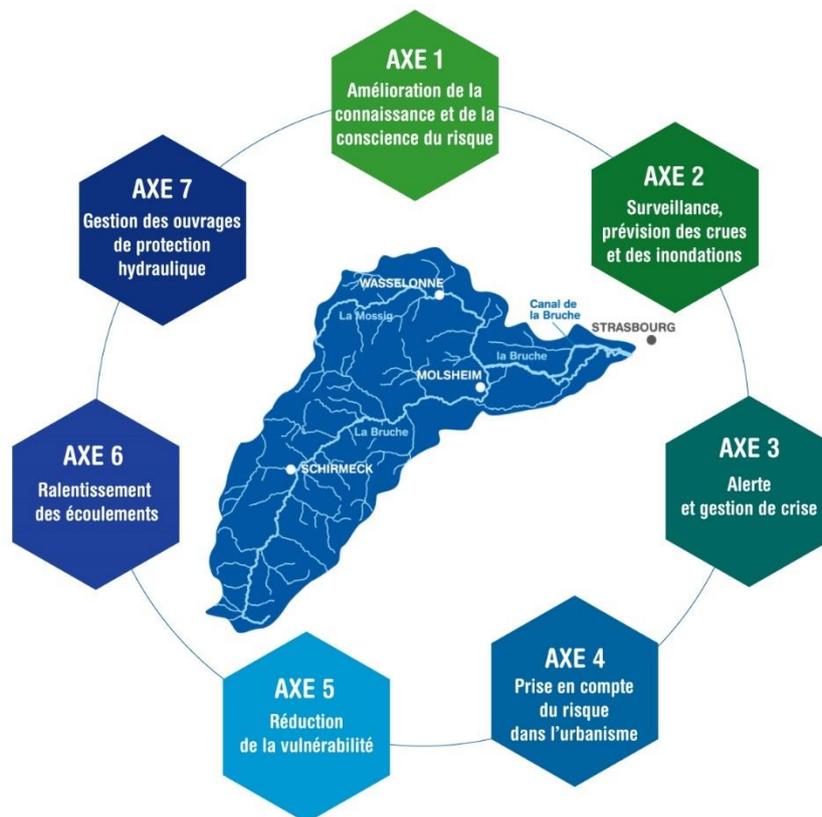
Pour mener à bien les missions d'animation et de gestion de projets, le Syndicat reçoit des **aides financières** de l'**Agence de l'Eau Rhin Meuse** et de l'**État**.

Prévention des inondations

Le bassin versant de la Bruche et de la Mossig est particulièrement vulnérable aux inondations. En février 1990, une **crue majeure de la Bruche** a engendré des dégâts importants depuis Schirmeck jusqu'à Strasbourg. Plus récemment, **des orages avec de fortes intensités de pluie** ont généré des crues exceptionnelles sur des ruisseaux : en 2016 à Wasselonne et Romanswiller, en 2018 à Gresswiller...

Des mesures préventives et correctives ont été mises en place à des échelles très locales par les communes et les intercommunalités. Cependant, pour plus d'efficacité, **la prévention des inondations nécessite une approche globale et intégrée à l'échelle du bassin versant.**

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig s'est ainsi engagé dans **une démarche de programme de prévention des inondations (PAPI)**. Cette démarche est encouragée par l'Etat et déployée avec succès dans de nombreux territoires français. Elle se décline selon 7 axes de travail pour une approche complète de la prévention des inondations.



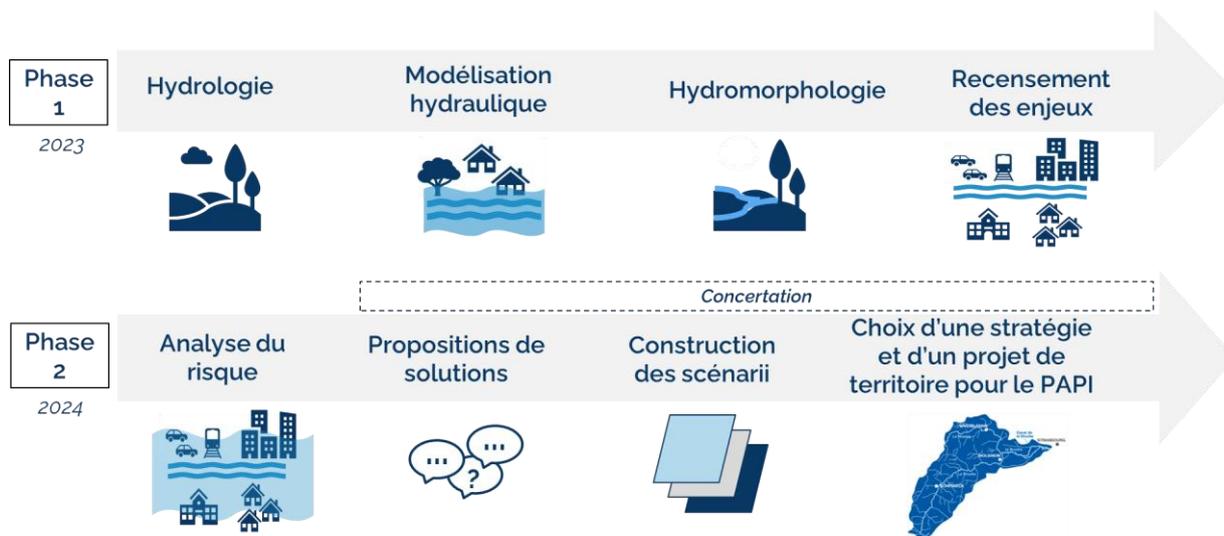
La première phase de cette démarche est le **programme d'études préalable (PEP) au PAPI** pour une durée de 2 à 3 ans. En juillet 2021, le PEP PAPI Bruche Mossig a été validé par le comité syndical et transmis à la Préfecture. **Par courrier du 12 mai 2022, la Préfète du Bas-Rhin a validé le PEP Bruche Mossig**, permettant ainsi le démarrage de sa mise en œuvre.

Les 21 actions inscrites dans le PEP PAPI sont portées par le Syndicat et ses membres et bénéficient d'un financement du Fonds de préventions des risques naturels majeurs, dit **Fonds Barrière, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.**

L'étape de PEP PAPI se concentre uniquement sur les 5 premiers axes de la prévention des inondations et a pour **objectif de construire un PAPI « complet »** qui comprend des actions et des travaux pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

Étude globale du bassin versant

Le Syndicat a ainsi démarré une **étude globale du bassin versant** qui permettra de mieux connaître la **vulnérabilité du territoire aux inondations** et aboutira à un **schéma de gestion globale** de prévention des inondations. Cette mission, sur une durée de 2 ans, a été confiée en novembre 2022 au groupement Setec Hydratec et SEPIA Conseils.



Sensibilisation au risque inondation

Afin d'entretenir la **mémoire du risque**, une collecte des souvenirs d'inondations a été amorcée auprès des communes et des intercommunalités en 2022. Plus de **400 photographies** et **65 vidéos** ont été collectées.



*Crue de la Mossig
à Wasselonne, 1919*



*Crue de la Bruche
à Molsheim, 1990*



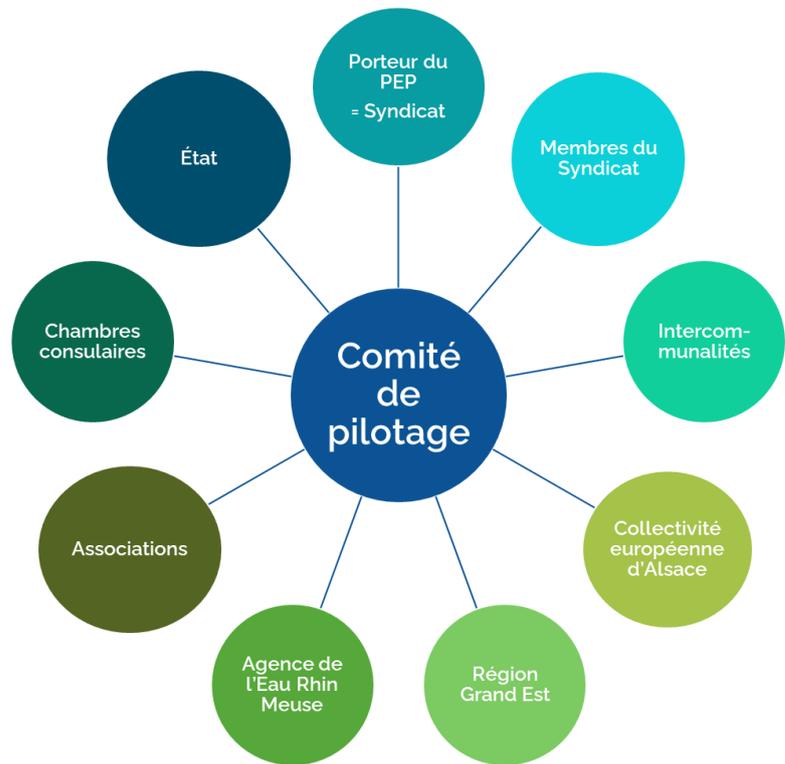
*Crue du Heylenbach
à Wasselonne, 2016*

Comité de pilotage

Le **comité de pilotage** est l'instance garante de la bonne mise en œuvre du PEP PAPI.

Les réunions du comité de pilotage ont pour objectifs de favoriser le **dialogue**, de s'assurer de l'avancement du programme d'actions et du **respect du calendrier**.

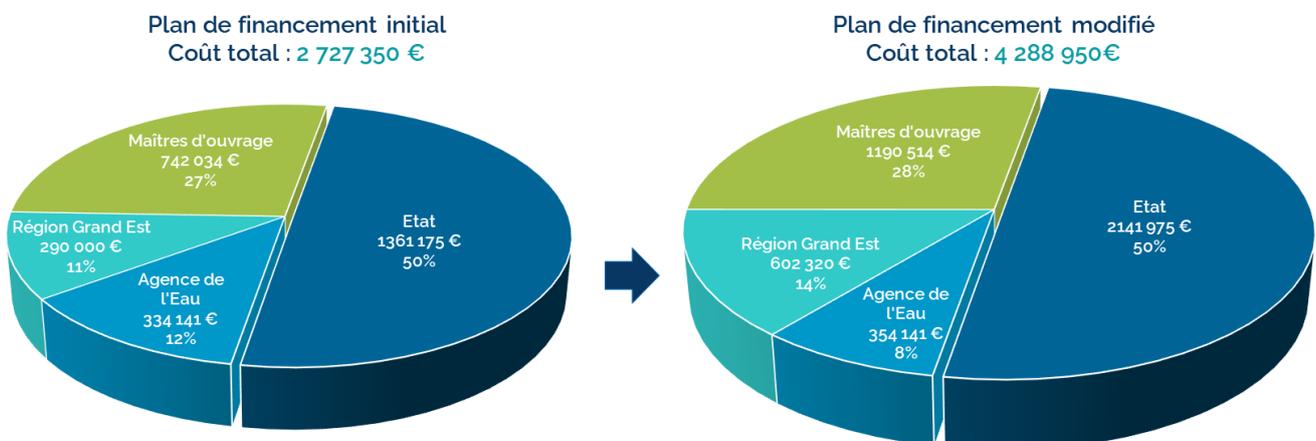
Le comité peut décider **d'adapter ou de réviser le programme d'actions** en termes de durée, d'ampleur ou de financement.



Le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le **30 novembre 2022**. Des premières **décisions d'ajustements** ont été prises. En particulier, **les projets de ralentissement des crues sur les affluents de la Mossig, portés par le SDEA, ont été intégrés** dans le PEP PAPI. Cette intégration permet au SDEA de bénéficier d'un financement par le Fonds Barnier à hauteur de 50%.

Modification du PEP PAPI Bruche Mossig

Les ajustements proposés par le comité de pilotage impactent le plan de financement général du PEP PAPI. Une **demande de modification** a ainsi été adressée à la Préfecture en décembre 2022.



Milieux aquatiques

Programme d'actions pour les milieux aquatiques

Un **programme d'actions pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques** a été élaboré en 2021, à partir de la connaissance collective du territoire, d'études existantes, et des problématiques identifiées sur le terrain. Le programme comprend des études et des travaux selon **4 axes** de travail :



Pour rétablir et préserver la **continuité écologique**, le Syndicat agit à plusieurs niveaux :

- ▶ **L'accompagnement des propriétaires dans une démarche de mise en conformité de leurs ouvrages**, au cas par cas, pour les aspects techniques et juridiques, pour la recherche de financement et pour le dialogue avec la police de l'eau, les riverains et les élus
- ▶ La **maîtrise d'ouvrage de travaux** pour l'effacement ou l'aménagement d'obstacles communaux qui n'ont plus d'usage
- ▶ **L'entretien des passes à poissons** intercommunales (cf. p 17)



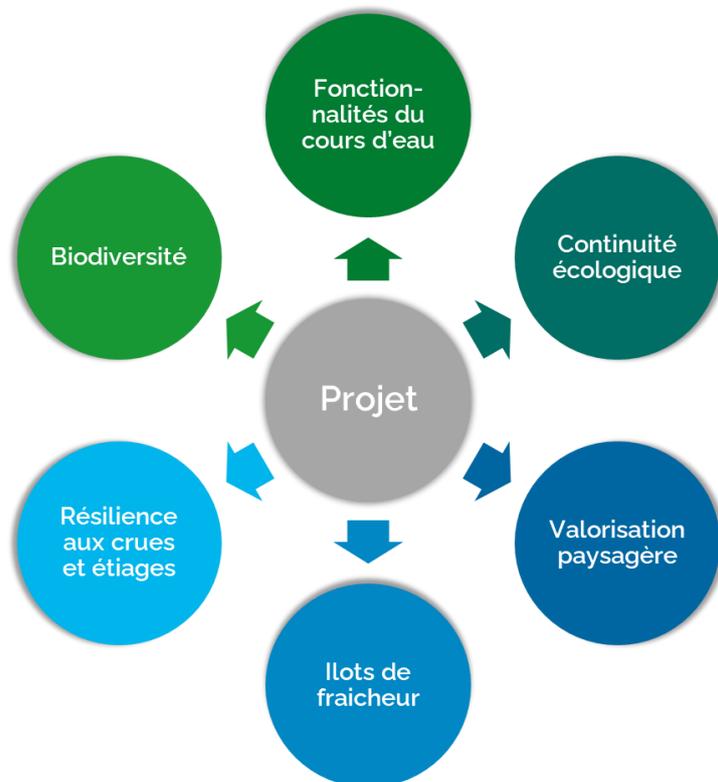
Pour la **préservation des zones humides**, un **travail collectif** doit être mis en place avec les différents acteurs du territoire : intercommunalités, Collectivité européenne d'Alsace (en charge des espaces naturels sensibles), porteurs de SCOT, Agence de l'Eau, associations, etc. Des inventaires de zones humides pourront être réalisés par le Syndicat.

Les périodes de **sécheresses** et d'**étiages** (bas débits) ont des impacts sur les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent : manque d'oxygène, température de l'eau trop élevée, assecs de certains ruisseaux, etc. Certains cours d'eau sont plus sensibles. Par exemple, les ruisseaux qui sont alimentés artificiellement par la Canal de la Bruche sont particulièrement vulnérables. Pour améliorer la **résilience aux étiages**, des études de diagnostic du **fonctionnement des cours d'eau** et leurs **usages** seront menées à partir de 2023.

Le Syndicat est membre du **comité ressource en eau** piloté par la Préfecture du Bas-Rhin. Ce comité permet **d'assurer le suivi des épisodes de sécheresse** et des **mesures de limitations des usages de l'eau** en vigueur. Le Syndicat relaie ses **observations concernant les milieux aquatiques** et les questionnements des élus.

2022 marque le **démarrage des premiers projets** pour **la renaturation des milieux aquatiques**.

Ces projets sont menés en collaboration étroite avec les communes afin de répondre à des **objectifs multiples** :



Pour réaliser ces projets, le Syndicat bénéficie des **aides financières** de l'**Agence de l'Eau Rhin Meuse** et de la **Région Grand Est**.

Zoom sur le projet de renaturation du Ruisseau d'Albet



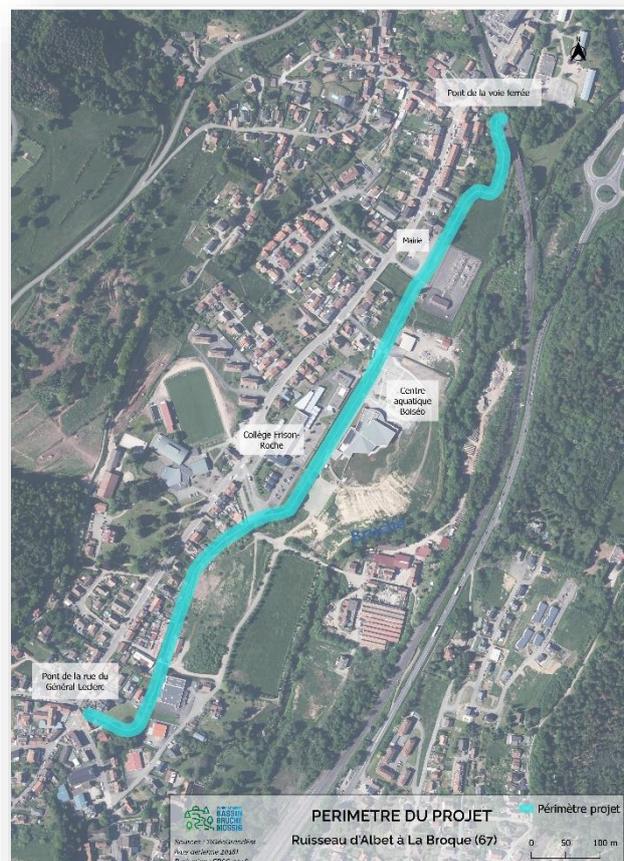
Dans la traversée urbaine de la commune de La Broque, **le tracé du Ruisseau d'Albet a été rectifié** jusqu'à devenir rectiligne sur une majeure partie du linéaire. Plusieurs **ouvrages** (seuils, ponts, canalisations) ont été installés en travers de son lit, perturbant la circulation de la faune aquatique et des sédiments. **La végétation des berges est très disparate**, parfois absente, ou colonisée par des plantes invasives. Lors de fortes précipitations et/ou de fonte des neiges, **le ruisseau sort de son lit** et peut provoquer des dégâts dans la commune.

Pourtant, ce ruisseau, **affluent de la Bruche**, a un **fort potentiel écologique**. Il joue le rôle de **pépinière pour la truite commune** et pourrait abriter de nombreuses espèces en retrouvant des habitats plus adaptés et plus naturel. La proximité avec plusieurs établissements publics, en particulier le centre aquatique *Boiséo*, constitue également une opportunité pour une véritable **réappropriation de la rivière par les habitants**.

Le périmètre du projet de renaturation porté par le Syndicat correspond à un **tronçon de 1,2 km**. Le foncier du cours d'eau et des berges est majoritairement communal sur ce tracé.

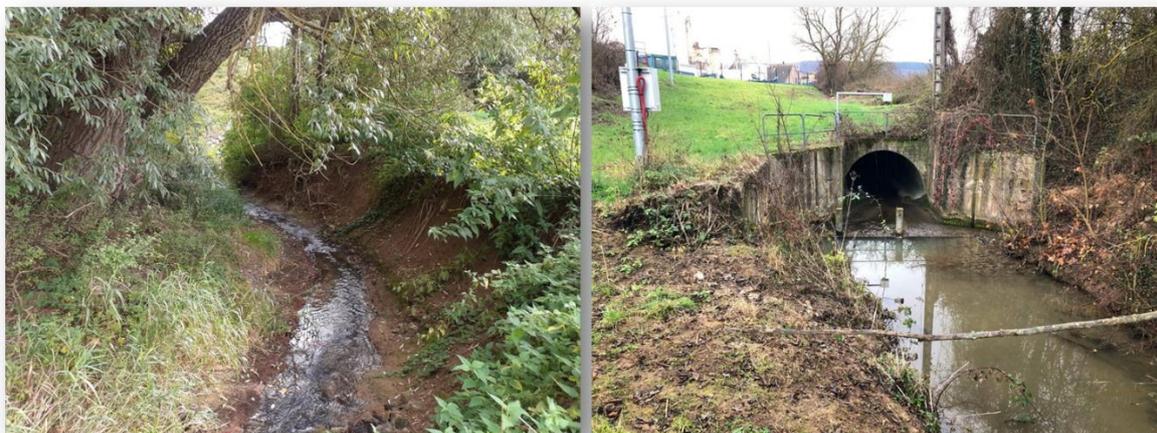
La mission de **maîtrise d'œuvre** a été confiée en juin 2022 au groupement **ARTELIA** et **Cabinet Détours**. Au second semestre, les phases de diagnostic et d'avant-projet ont été réalisées pour proposer des scénarii d'aménagements début 2023.

Le projet bénéficiera d'un **suivi scientifique** minimal assuré par l'Agence de l'Eau. Ce suivi permet de **comparer les situations avant et après travaux** et ainsi d'évaluer objectivement l'atteinte des objectifs écologiques.



Zoom sur le projet de découverte et de renaturation du Heylenbach

Le ruisseau du Heylenbach est un **affluent de la Mossig** qui draine un bassin versant essentiellement agricole. Ce ruisseau est en **partie recouvert** : il coule dans une **canalisation souterraine** à partir de la déchetterie intercommunale et dans sa traversée du centre-ville de Wasselonne avant de rejoindre la Mossig.



Le projet porté par le Syndicat concerne un **linéaire d'environ 400 m**, dont la moitié est recouvert. Le ruisseau coule sous des équipements de loisirs (city-stade, skate-park). Une **station hydrométrique**, comprenant un **système d'alerte** en cas de crue, a été installée par la commune en entrée du passage souterrain.

Les objectifs sont de restaurer localement un **espace de bon fonctionnement du Heylenbach** : remise à ciel ouvert de 200 m linéaire, création d'un **nouveau lit** avec des **méandres**, retalutage des berges, restauration de la **végétation**, etc.

Le projet comprend également un **aspect paysager**, pour devenir un **lieu de promenade** et un **espace de fraîcheur** en saison estivale. L'ouverture du ruisseau et la revalorisation paysagère permettront aux habitants de **voir le cours d'eau** et d'être ainsi plus conscients de sa présence et du risque de débordement.

La **maîtrise d'œuvre** a été confiée en novembre 2022 au groupement **ANTEA** et **DIGITALE PAYSAGE**.



Entretien des passes à poissons

Afin de préserver la continuité écologique sur la Bruche, le Syndicat a en charge **l'entretien de 4 passes à poissons** appartenant à la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig.



Depuis 2022, la **surveillance** des ouvrages est assurée en **régie**. L'objectif est de s'assurer du bon écoulement de l'eau dans les ouvrages. Un **nouveau contrat** d'une durée de 3 ans a été établi avec l'ADAPEI Papillons Blancs en juin 2022 pour les **travaux d'entretien** des passes à poissons et de leurs abords : retrait des embâcles qui obstruent les prises d'eau, fauche et enlèvement des déchets. Le coût de l'entretien des ouvrages est d'environ **25 000 € par an**.



▶ Rivière de contournement sur la Bruche à Wolxheim

◀ Passe à bassins sur la Bruche à Mutzig



▲ Rampe en enrochement sur le Bras d'Altorf à Duttlenheim

▶ Rivière de contournement sur la Bruche à Molsheim



Communication et sensibilisation

Les **actualités** du Syndicat et des **messages de sensibilisation** sont diffusés régulièrement sur le **site Internet** et sur les **réseaux sociaux** (Facebook et LinkedIn).

En 2022, le Syndicat a **amélioré sa visibilité** avec de petits équipements : création de cartes de visite, flocage du véhicule de service, etc.



Le Syndicat a participé à un **premier évènement grand public** : *Bruche Mossig, Agissons Ensemble pour le Climat* organisé le 19 novembre 2022 à Molsheim par le PETR Bruche Mossig.

Le stand *Qui l'eût crue* du Syndicat était composé :

- ▶ d'un diaporama de **photographies des inondations passées** sur le territoire
- ▶ d'éléments d'information autour des **outils nationaux** pour mieux **connaître** et **anticiper le risque inondation** : *Géorisques, Vigicrues*
- ▶ d'un **jeu pédagogique SuperSplash** créé par les élèves en Master Innovation sociale du Lycée le Corbusier en 2021 pour la Ville de Wasselonne.

Petits et grands ont participé avec curiosité et intérêt. Une occasion pour certains de **partager des souvenirs** d'inondations ou de **prendre conscience de la vulnérabilité du territoire** pour d'autres.



Le contrat de territoire Eau Climat Bruche Mossig

Pour déployer son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse propose une nouvelle approche aux acteurs du territoire : les **contrats Eau et Climat**.

Ces contrats *Eau et Climat* sont des **accords négociés** pour fédérer les acteurs du territoire autour des enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité. Ils présentent le double avantage d'assurer une visibilité financière à l'Agence de l'Eau aussi bien qu'aux maîtres d'ouvrage.

Le contrat *Eau Climat Bruche Mossig* entre l'Agence de l'Eau et le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig pour la période **2022-2025** a été **signé en septembre 2022**.

Le contrat s'articule selon les **5 axes d'actions** suivants :



Montant total : 6 180 000 €
dont 50 % de financement
par l'Agence de l'Eau

Les éléments financiers

Le budget primitif 2022 s'élevait à **766 270,37 €** pour la section de **fonctionnement** et **1 126 352,29 €** pour la section d'**investissement**.

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les **contributions des trois entités membres** : **360 000 €** en 2022, soit **120 000 € par membre**. Le Syndicat bénéficie également de **subventions** de **l'Agence de l'Eau Rhin Meuse** et de **l'État** pour les missions d'animation : **112 194,62 €** en 2022.

Recettes de fonctionnement en 2022

| | BP 2022 | Réalisé |
|--|---------------------|---------------------|
| Atténuations de charges et autres produits de gestion courante | - € | 591,46 € |
| Contributions des membres du Syndicat | 360 000,00 € | 360 000,00 € |
| Subventions | 180 000,00 € | 112 194,62 € |
| <i>Résultat de fonctionnement reporté</i> | <i>226 259,70 €</i> | <i>226 259,70 €</i> |
| TOTAL | 766 270,37 € | 699 045,78 € |

Les **dépenses de fonctionnement** correspondent majoritairement aux **charges générales**, aux **charges de personnel** et à **l'entretien des passes à poissons**. Ce dernier poste s'élève à **22 410 €** en 2022. En raison de la validation tardive du PEP PAPI par les services de l'État et de concertation encore en cours pour des projets liés aux milieux aquatiques, aucune dépense n'a été réalisée en 2022 pour les études inscrites en fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement en 2022

| | BP 2022 | Réalisé |
|---|---------------------|---------------------|
| Charges de personnel | 194 000,00 € | 188 948,19 € |
| Charges à caractère général | 45 610,00 € | 18 630,73 € |
| Entretien des passes à poissons | 35 000,00 € | 22 410,00 € |
| Études | 150 000,00 € | - € |
| Dépenses imprévues | 3 000 € | - € |
| <i>Amortissements</i> | <i>16 539 €</i> | <i>16 537,46 €</i> |
| <i>Virement à la section d'investissement (autofinancement)</i> | <i>304 121,37 €</i> | <i>- €</i> |
| TOTAL | 766 270,37 € | 246 526,38 € |

Les investissements sont financés majoritairement par l'**autofinancement** et les **subventions** de l'**État**, l'**Agence de l'Eau Rhin Meuse** et la **Région Grand Est**.

Le Syndicat a perçu le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** pour la première fois en 2022, cette compensation étant versée deux ans après les dépenses d'immobilisations. La compensation perçue s'élève à **6 220,65 €** et correspond notamment à l'acquisition d'un véhicule et du site Internet en 2020.

Recettes d'investissement en 2022

| | BP 2022 | Réalisé |
|---|-----------------------|--------------------|
| Subventions d'investissement | 800 000,00 € | - € |
| Fonds de compensation de la TVA | - € | 6 220,65 € |
| <i>Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)</i> | 307 288,00 € | - € |
| <i>Résultat d'investissement reporté</i> | 2 525,29 € | 2 525,29 € |
| <i>Amortissements</i> | 16 539,00 € | 16 537,46 € |
| TOTAL | 1 126 352,29 € | 25 283,40 € |

En décembre 2021, des **autorisations de programme pluriannuelles** ont été approuvées par le comité syndical. Elles correspondent aux **investissements nécessaires pour les 2 programmes d'actions** : PEP PAPI (1,6 M€) et milieux aquatiques (1,99 M€).

Les **dépenses réelles d'investissements** en 2022 s'élèvent à **19 181,20 €** et ont été majoritairement dédiées aux **études de maîtrise d'œuvre** pour les projets sur le Ruisseau d'Albet et sur le Heylenbach.

Dépenses d'investissement en 2022

| | BP 2022 | Réalisé |
|--|-----------------------|--------------------|
| Frais d'études et avances | 940 000,00 € | 19 229,70 € |
| Immobilisations corporelles (matériel de bureau) | 150 000,00 € | 751,50 € |
| Dépenses imprévues | 31 352,29 € | - € |
| TOTAL | 1 126 352,29 € | 19 181,20 € |



2 route Ecospace
67125 MOLSHEIM

03.88.49.13.15.

secretariat@bassinversant-bruchemossig.fr

bassinversant-bruchemossig.fr